



Ecole Belge Burundi ASBL

BP 591 Bujumbura – BURUNDI

Secrétariat central : (+257) 22224591 Section Administration : (+257) 22277192

Section Fondamentale : (+257) 22229780 Section Secondaire : (+257) 22228219

Direction Générale : (+257) 22280981

info@ebburundi.org www.ebburundi.org

A l'attention des parents des élèves de l'Ecole Belge Burundi
Bujumbura, le 04/11/2020

Objet : **Protocole Sanitaire – Covid & renforcement de la santé scolaire à l'EBB**

Les risques sanitaires liés au COVID 19 restent une préoccupation constante des Directions et du Conseil Exécutif de l'EBB. Les règles suivantes restent d'application et seront renforcées :

1. Les **enseignants** et **membres du personnel** de l'EBB sont soumis à un **test Covid** et ne peuvent fréquenter l'établissement s'ils présentent :
 - au moins un des symptômes majeurs suivants d'apparition aiguë, sans autre cause évidente : toux aiguë et inexplicée (les allergies ne comptent pas, par exemple), difficultés respiratoires (les plaintes connues, comme l'asthme, ne comptent pas), douleur thoracique, perte de goût et d'odorat ;
 - au moins deux des symptômes mineurs suivants, sans autre cause évidente : fièvre, douleurs musculaires, fatigue, rhinite (encombrement ou écoulement nasal), maux de gorge, maux de tête, perte d'appétit ou diarrhée aqueuse ;
 - une aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique...), sans autre cause évidente.
2. Le port du masque reste **Obligatoire** pour tous les adultes autorisés à **circuler** au sein de l'établissement (parents, visiteurs, membres du personnel pédagogique, administratif et de ménage compris).
3. Pour les **élèves**, le **port du masque** est **fortement encouragé** et certainement au secondaire. Il n'est pas pour l'instant obligatoire. Nous vous demandons néanmoins que vos enfants aient à tout moment un **masque avec eux**. En effet, lors de certaines activités, les enseignants se réserveront le droit de l'imposer. Par exemple, lors d'expériences en laboratoires, lors de travaux de groupe, ... le masque pourrait être obligatoire.
4. Le **lavage des mains** pour les élèves et les membres de l'équipe pédagogique, a minima avec une solution hydro-alcoolique est renforcé : à l'arrivée ; après les récréations, avant de rentrer en classe ; avant et après passage aux toilettes ;
5. Les autres mesures présentées dans les courriers précédents (**distanciation sociale d'1 m50**), etc. ; prises de température, etc. sont évidemment maintenues et leur application sera strictement vérifiée.
6. Nous réinsistons sur l'importance de **surveiller** avec attention l'apparition éventuelle de **symptômes** chez vos enfants. (et les personnes de votre entourage).



Ecole Belge Burundi ASBL

BP 591 Bujumbura – BURUNDI

Secrétariat central : (+257) 22224591 Section Administration : (+257) 22277192
Section Fondamentale : (+257) 22229780 Section Secondaire : (+257) 22228219
Direction Générale : (+257) 22280981

info@ebburundi.org www.ebburundi.org

Vous trouverez ci-infra et à titre informatif les publications récentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la Covid en milieu scolaire et/ou à la maison. Nous vous demandons avec insistance de ne pas envoyer votre enfant à l'école en cas de symptôme (s) et restons à votre disposition.

7. Pour éviter les complications, **les sorties scolaires, les fêtes scolaires** (marché de Noël compris) **et tous rassemblements en groupes importants sont pour l'instant interdits** au sein de l'EBB. Parce que respecter les règles de l'EBB avec trop d'externes ou à l'extérieur est trop difficile à assurer. Soyez sûr que nous espérons rapidement pouvoir réorganiser des événements internes et externes (visites, fêtes, réunions, café-débats, etc.)

8. La Belgique a décidé de **prolonger les congés de Toussaint** jusqu'au 15 novembre, inclus. **Attention, ce n'est pas le cas de l'EBB**. Les cours reprennent comme convenu le lundi 9 novembre. Pour rappel par contre les congés de Noël ont été étendus au vendredi 8 janvier inclus. (Reprise le 11 janvier)

9. Un élève du secondaire **allant chercher un enfant** du Fondamental sera tenu de porter un masque pour entrer dans cette partie de l'EBB. Il est trop difficile pour les KK (sécurité) d'identifier qui est un « grand élève » ou un « adulte extérieur ». Pour poursuivre sur le sujet, nous vous rappelons que pour les élèves presque adultes le port du masque est **très recommandé**, même si nous avons choisit de ne pas l'imposer au secondaire.

Par ailleurs, conscient de la responsabilité de l'école dans le domaine de la « santé scolaire et de l'accès aux soins (prévention), l'EBB est en train de finaliser l'engagement d'un « coordinateur santé ». Il rentrera en fonction mi-novembre.

Un courrier spécifique sera adressé contenant probablement une version améliorée du questionnaire médical. Chaque enfant (avec l'accord des parents) aura un dossier médical (confidentiel) mis à jour régulièrement et le « Coordinateur Santé » vérifiera régulièrement la vue, l'ouïe, les mises à jour de vaccin et la santé générale de l'enfant. Des séances d'information sur le brossage des dents, sur les poux, sur d'autres risques sanitaires seront régulièrement organisées, un espace dédié à la santé sera équipé (consultations, etc.), et une formation continue du personnel (hygiène, santé, urgences) sera mise en place. Toujours dans l'intérêt de servir au mieux les élèves qui fréquentent notre établissement, la venue d'un médecin chaque après midi (en consultation libre) est aussi à l'étude (dans le même espace). Ce service santé offert par l'école ne remplace pas le rôle des parents, que du contraire, il le complète. Le coordinateur santé avertira les parents concernés si des signes préoccupants sont repérés.

Comptant sur votre collaboration et votre compréhension, veuillez agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments respectueux,

Erik Ghirini

Ryckmans Jean-Christophe (Dr.)

Représentant Légal

Chef D'établissement



Ecole Belge Burundi ASBL

BP 591 Bujumbura – BURUNDI

Secrétariat central : (+257) 22224591 Section Administration : (+257) 22277192
Section Fondamentale : (+257) 22229780 Section Secondaire : (+257) 22228219
Direction Générale : (+257) 22280981

info@eburundi.org www.eburundi.org

COVID-19
Protocole (13-10-20)

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
#monécolecontrelevirus

MON ENFANT EST MALADE

1 Votre enfant a-t-il **soudain** des **SYMPTÔMES**
de l'un ou plusieurs de ces **4 GROUPES** ?

1 Fièvre (plus que 38°).

Si vous connaissez la raison de la fièvre de votre enfant, après une vaccination par exemple, vous ne devez pas tenir compte de ce symptôme.

2 Toux ou difficulté à respirer.

Si votre enfant tousse souvent ou a régulièrement une difficulté à respirer pour une raison que vous connaissez, parce qu'il a de l'asthme par exemple, vous devez tenir compte uniquement d'une aggravation soudaine de ces symptômes.

3 Rhume (peu importe le type de sécrétion nasale)
éventuellement accompagné d'une petite toux et d'éternuements
ET d'un ou plusieurs des symptômes suivants :

- mal aux muscles ;
- fatigue inhabituelle ;
- mal à la gorge ;
- mal à la tête ;
- diminution de l'appétit.

Si votre enfant a un simple rhume ou le nez qui coule à cause d'une allergie, il peut aller à l'école.

4 Odorat ou goût perturbé.



Dans ces cas, vous devez contacter le médecin traitant.
Il évaluera s'il est nécessaire de réaliser un test.





Ecole Belge Burundi ASBL

BP 591 Bujumbura – BURUNDI

Secrétariat central : (+257) 22224591 Section Administration : (+257) 22277192

Section Fondamentale : (+257) 22229780 Section Secondaire : (+257) 22228219

Direction Générale : (+257) 22280981

info@eburundi.org www.eburundi.org

COVID-19 Protocole (13-10-20)


 **FÉDÉRATION**
WALLONIE-BRUXELLES
#monécolecontrelevirus

MON ENFANT EST MALADE

2 Que faire si mon enfant a soudain des **SYMPTÔMES**
d'un ou plusieurs des **4 GROUPES** ?

Mon enfant est
en maternelle.

Mon enfant est
en primaire
ou secondaire.

 Vous devez contacter le médecin
traitant qui évaluera s'il est nécessaire
de réaliser un test.

Pas de test **sauf si**
votre enfant doit être
hospitalisé ou s'il vit
avec une personne qui
risque de développer
des complications du
COVID-19.

Le médecin
pense que votre
enfant a peut-être
contracté
le COVID-19.
Un test est
effectué.

Le médecin pose un
autre diagnostic. Pas de
test. Votre enfant peut
retourner à l'école dès
que son état de santé
s'est amélioré et que le
médecin l'autorise.



RÉSULTAT
NÉGATIF

RÉSULTAT
POSITIF

Votre enfant peut retourner à
l'école dès que son état de santé
s'est amélioré et que le médecin
l'autorise.
Un certificat médical pour justifier
l'absence est nécessaire à partir de
5 ans.

Votre enfant doit rester à la maison.
Il pourra retourner à l'école 7 jours après le
début des symptômes s'il n'a pas de fièvre
et aucun autre symptôme pendant les 3
derniers jours avant son retour.
Un certificat médical pour justifier l'absence
est nécessaire.



Ecole Belge Burundi ASBL

BP 591 Bujumbura – BURUNDI

Secrétariat central : (+257) 22224591 Section Administration : (+257) 22277192
Section Fondamentale : (+257) 22229780 Section Secondaire : (+257) 22228219
Direction Générale : (+257) 22280981

info@ebburundi.org www.ebburundi.org

COVID-19
Protocole (13-10-20)

 FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES
#monécolecontrelevirus

MON ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UN CAS POSITIF

Que faire si mon enfant a été en contact avec une PERSONNE POSITIVE AU SEIN DU FOYER FAMILIAL ?

Mon enfant est en maternelle.

Pas de test.



Votre enfant n'a pas de symptôme et la personne positive peut être isolée des autres membres du foyer : l'enfant peut retourner à l'école 7 jours après le dernier contact avec la personne infectée.

Votre enfant n'a pas de symptôme et reste en contact avec la personne positive (ex: un parent est positif): votre enfant pourra retourner à l'école 7 jours après que la personne infectée ait été autorisée à mettre fin à l'isolement à domicile (donc après 14 jours).

Si votre enfant développe des symptômes pendant la quarantaine, il est considéré comme positif. Il peut revenir à l'école au plus tôt 7 jours après le début des symptômes, à condition qu'il n'ait pas de fièvre ni aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours précédant son retour.

Mon enfant est en primaire ou secondaire.

Votre enfant doit rester en quarantaine pendant au moins 7 jours. Il sera testé à partir du 5ème jour après le dernier contact à risque.



RÉSULTAT
NÉGATIF

RÉSULTAT
POSITIF

Votre enfant peut retourner à l'école, 7 jours après le dernier contact à risque.
Aucun certificat d'autorisation de retour à l'école n'est nécessaire.

Votre enfant doit rester à la maison.
S'il n'a pas de symptôme, il pourra retourner à l'école après 7 jours de quarantaine à partir de la date de prélèvement du test.
S'il développe des symptômes pendant la quarantaine, il ne peut revenir à l'école que 7 jours après le début des symptômes, s'il n'a pas de fièvre ni aucun autre symptôme pendant les 3 derniers jours précédant son retour.



La semaine qui suit la quarantaine, vous devez rester vigilant et surveiller l'apparition de symptômes, appliquer des mesures d'hygiène strictes et limiter les autres contacts tels que les activités extra-scolaires, contacts avec les personnes fragiles (par ex. les grands-parents, etc.).